



## Problème vente de voiture.

Par **anukian**, le **18/07/2009** à **15:01**

Bonjour, suite à une vente de voiture citroen c3 année 2002 pour un montant de 4200 euros, dont je suis le vendeur, l'acheteur m'a envoyé un courrier avec accusé de réception me demandant l'annulation de la vente pour DOL selon l'article 1116 du code civil me menaçant de m'assigner en justice pour vente frauduleuse selon l'article L231-1 du cde de la consommation.

En effet cette personne a paniqué lors de la conduite car elle a été surprise par "un énorme bruit la contraignant de rouler doucement avec feux de détresse"dixit l'acheteur. Elle a donc effectué un devis pour faire des changements de pièces automobile : des amortisseurs arrière, des roulements arrière, des pneus, un kit courroie de distribution, une pompe à eau, et des biellettes de stabilisation ce qui s'élèverait à un montant de 850 euros.

Je soupçonne que le garagiste a voulu lui faire plein de frais inutiles.

Je tiens à préciser que cette voiture a passé le contrôle technique 4j avant la vente et aucun de ses défauts n'étaient apparus sur le contrôle technique, et que la courroie de distribution a normalement dû être changée à 60000km la voiture en ayant 92000 km le jour de la vente, quand à ce qui est de la pompe à eau je ne sais ce que cela a à voir dans cette histoire car la voiture fonctionnait très bien lors de la vente et que l'acheteur était au courant oralement qu'elle faisait un bruit étrange des fois.

Que puis-je faire?